

# Un rendez-vous inconnu a été ajouté à votre agenda en ligne

## Situation

Vous avez découvert sur le calendrier en ligne lié à votre boîte mail, un rendez-vous inscrit sans que vous en soyez l'auteur. Le message émane d'une entreprise connue et vous invite à cliquer de toute urgence sur un lien pour récupérer un cadeau.

## Risque

Il s'agit probablement d'une tentative de phishing.

Les plateformes mail ne parviennent pas à détecter et filtrer les messages quand ils sont placés dans votre agenda en ligne. Clairement, quelqu'un est parvenu à s'introduire dans le vôtre et essaie de vous voler votre identité et votre argent.

Si vous cliquez sur le lien, vous serez renvoyé vers un faux formulaire de contact dans lequel on vous demandera vos données personnelles, vos données bancaires et de sécurité personnalisées. Gare au contenu de votre compte en banque !

## Conseil

Ne donnez pas suite à ce genre de rendez-vous : supprimez-le tout simplement !

Vérifiez dans la section « spam » de votre boîte mail si vous n'avez pas également reçu une tentative d'escroquerie similaire. Si c'est le cas, supprimez également le message.

Désactivez l'acceptation automatique des rendez-vous dans les paramètres de votre agenda en ligne.

Que ce soit par téléphone, e-mail, SMS ou chat, ne communiquez jamais vos données de sécurité personnalisées (code PIN de votre carte bancaire, votre mot de passe, votre signature d'actions itsme, code de réponse généré par votre digipass ou envoyé par SMS par votre banque).

Ne cliquez pas sur les liens présents dans les messages que vous recevez et n'ouvrez pas les éventuelles pièces jointes. Elles contiennent peut-être des logiciels espions.

## Tombé dans le piège ?

Transférez le message du rendez-vous à [suspect@safeonweb.be](mailto:suspect@safeonweb.be)

Si vous avez communiqué vos données de sécurité personnalisées, contactez immédiatement Card Stop (078 170 170) ou votre banque.

Si de l'argent a disparu de votre compte dans l'intervalle et que la banque refuse de vous rembourser, vous pouvez faire appel à Ombudsfm ([www.ombudsfm.be](http://www.ombudsfm.be)), le service de médiation pour les conflits financiers.

Déposez plainte auprès de la police locale.

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect ([www.consumerconnect.be](http://www.consumerconnect.be)). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.